

LE CANADA ET LE QUÉBEC : LA PART DU NATIONALISME (1)

Par **Léon DION**

Professeur à l'Université Laval

Plus que jamais, au Québec, la parole aujourd'hui est à la politique. Et c'est le Parti Québécois qui est à l'origine de cet état de choses. Le Parti Québécois, en effet, n'est pas seulement un parti et un gouvernement ; il incarne et prolonge un puissant mouvement social. Il représente la version jusqu'ici la plus achevée du nationalisme traditionnel en ce qu'il procure pleinement à ce dernier sa dimension politique. Jamais dans l'histoire du Québec, politique et nationalisme ne furent aussi étroitement associés. Or, au Québec, la plupart des idées-forces convergent vers ce nationalisme traditionnel. Il résulte de l'intime fusion de la politique et de ce nationalisme une énergie quasi inépuisable et virtuellement explosive que le Parti Québécois, par suite de l'assoupissement des autres formations politiques, peut pour l'instant exploiter presque à son gré.

Dans une intéressante thèse, Kenneth McRoberts a mis en doute l'importance de l'autonomisme provincial dans les élections provinciales avant 1960. La méthode choisie, fondée sur l'examen des réponses aux questions posées à l'occasion de sondages, n'a malheureusement pas permis à l'auteur de répondre de façon catégorique à la question posée. C'est mon hypothèse que depuis l'élection provinciale de 1962 aucun parti politique n'a pu prendre et conserver le pouvoir au Québec s'il n'a pas adopté une position favorable au nationalisme et s'il n'est pas parvenu à concrétiser cette position dans des mesures politiques concrètes. Le Parti Libéral du Québec qui, ces dernières années, n'a pratiqué qu'un autonomisme de façade à l'égard du gouvernement fédéral, s'est pourtant présenté aux élections de 1973 avec le slogan de la souveraineté culturelle et à celles de 1976 en réclamant un mandat clair pour négocier en position de force la révision constitutionnelle qu'apparemment le Premier Ministre Trudeau voulait entreprendre. La montée rapide du Parti Québécois et son accession au pouvoir représentent des signes évidents de l'importance croissante du nationalisme au Québec. C'est là une force avec laquelle tous les partis politiques provinciaux devront plus que jamais compter dans les prochaines années.

Le fait que le Parti Québécois paraît devoir réussir à s'appropriier la presque totalité de l'héritage du nationalisme québécois et qu'il réoriente ce dernier conformément à ses objectifs fondamentaux constitue un phénomène majeur de notre temps. Cette situation crée pour les autres partis politiques un dilemme complexe. Ou ces

partis évacuent entièrement le nationalisme et laissent toute la place au Parti Québécois en s'organisant sur d'autres fronts pour le combattre, ou ils s'efforcent de conserver pour eux-mêmes une part de nationalisme qu'il s'agirait de redéfinir en fonction de la nouvelle situation créée par le fait que le Parti Québécois occupe le pouvoir. La position de l'Union Nationale, héritière de la tradition autonomiste de Maurice Duplessis et de la pensée nationaliste de Daniel Johnson, est très particulière à cet égard. Le Parti Libéral du Québec, quant à lui, est bien près d'évacuer le nationalisme. Tout va dépendre du chef que ce parti va se donner dans les prochaines semaines. Si ce dernier entend poursuivre une orientation politique autonome par rapport au gouvernement fédéral, le Parti Libéral du Québec renouera tout naturellement avec un nationalisme semblable à celui du début des années 60. Sinon, il risque d'avoir à concéder pour plusieurs années au Parti Québécois une position hégémonique ou encore de se voir supplanter par une nouvelle formation politique.

Si la valorisation en cours du nationalisme sous l'impact du Parti Québécois impose à tous les partis politiques la tâche de se réorienter en profondeur, elle influence également la perception des grands enjeux politiques au Québec et elle colore notamment de plusieurs manières le débat constitutionnel. L'examen des propositions concernant la révision constitutionnelle laisse souvent l'impression que l'on estime que celle-ci va automatiquement découler d'un accord sur les grands principes et d'une analyse rigoureuse de tous les faits. On est notamment surpris de voir que plusieurs discutent des modalités et des procédures de la négociation constitutionnelle de même que de la substance de la constitution à venir à partir des règles et du contenu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Considérant la façon dont le présent débat constitutionnel s'est engagé, il devrait pourtant être évident que toute révision de la constitution actuelle ou que toute nouvelle constitution sera d'abord et avant tout un acte politique et que ce dernier résultera du rapport des forces politiques en présence. J'estime notamment qu'on oublie trop facilement le poids dans les débats en cours et à venir des considérations partisans même à court terme de même que, surtout sous l'impulsion du gouvernement du Parti Québécois, de celle des courants majeurs du nationalisme. C'est à ces questions que je vais maintenant tenter de répondre.

I – LE NATIONALISME ET LES PARTIS POLITIQUES QUEBÉCOIS

Les meilleurs analystes de la vie politique se sont montrés surpris de la victoire du Parti Québécois en novembre 1976. Cette réaction, après coup, étonne car on se rend maintenant compte que cette victoire était prévisible.

Depuis l'élection de 1973, le Parti Québécois, de tous les partis d'opposition, était le seul dynamique et crédible. Le Parti Libéral du Québec n'avait cessé de lui fournir, comme à plaisir, des armes contre lui-même. Les redressements requis pour empêcher la défaite en 1976 ou en 1977 étaient de grande envergure et ni le Premier Ministre, Robert Bourassa, ni la plupart des ministres, ni les principaux dirigeants du parti n'avaient l'énergie de les entreprendre. Dès l'été 1976, le Premier Ministre envisageait la défaite et si, contre l'avis de plusieurs de ses ministres et conseillers, il déclencha quand même les élections en novembre 1976 plutôt qu'au printemps ou à l'automne de 1977, c'est qu'il estimait que sa position ne ferait que s'affaiblir avec le temps. Plus encore : il savait que, parmi les raisons qui concourraient à une défaite éventuelle de son parti, il fallait citer la tiédeur de ce dernier à l'égard du nationalisme. En effet, le thème de la souveraineté culturelle auquel il avait recouru avec profit aux élections de 1973 s'était avéré un simple slogan auquel on ne pouvait associer aucune politique concrète. Sa dépendance à l'endroit du Premier Ministre Trudeau s'était accrue et ce dernier pouvait même le bafouer impunément.

Cet état de dépendance du Premier Ministre du Québec vis-à-vis du Premier Ministre fédéral avait entraîné la disparition presque complète de la traditionnelle dimension autonomiste de la politique québécoise. L'affaire des Gens de l'Air, qui atteignit son point culminant dans les mois qui précédèrent l'élection, fournit un bon exemple des conséquences de cette situation. Ceux qui suivaient cette affaire de près savaient que le Premier Ministre Bourassa était indigné du comportement du gouvernement fédéral et que le solliciteur général Fernand Lalonde avait offert une aide pécuniaire et technique aux Gens de l'Air. Mais, incapable dans ce cas comme dans tant d'autres d'adopter une position autonomiste ferme, le Premier Ministre Bourassa évita de tenir tête au gouvernement fédéral et, aux yeux du public, il passa pour être plus ou moins son complice. Et les spécialistes sont d'avis que cette affaire desservit beaucoup la cause des libéraux au cours de la campagne électorale.

Non seulement le nationalisme a eu une grande influence dans l'issue des élections de novembre 1976, mais encore il est à prévoir qu'il continuera d'en être ainsi dans les prochaines années. Si le fait que le Parti Libéral a permis au Parti Québécois de s'accaparer, depuis 1970, de la quasi-totalité du sentiment nationaliste québécois a largement contribué à sa défaite en 1976, on se demande comment, dans les circonstances actuelles, il sera possible à ce parti de reconquérir le pouvoir s'il ne parvient pas à renouer avec cette idée-force. L'avenir paraît plutôt sombre à cet égard. Lors du congrès d'orientation du Parti Libéral du Québec en novembre 1977, il s'en est fallu de peu que ce parti n'évacue complètement le nationalisme de son programme. Cette attitude de retrait vis-à-vis du nationalisme peut s'expliquer par le fait que

le Parti Libéral s'est mal remis de la défaite de 1976 et par l'absence d'un chef permanent. De son côté, héritier du passé autonomiste et nationaliste de l'Union Nationale, le chef de ce parti, Rodrigue Biron, adopte à propos du référendum et de la réforme de la constitution des positions qui se différencient de moins en moins facilement de celles du Parti Québécois et, si cette orientation devait continuer à se préciser, ce parti serait rapidement entraîné dans l'orbite du Parti Québécois et il faudrait que les positions en matière de politique sociale et économique entre les deux partis divergent considérablement pour que l'Union Nationale ne finisse pas par être assimilée par l'autre parti.

Les partis politiques devront apprendre qu'au Québec, on ne combat pas un nationalisme par l'anti-nationalisme mais bien plutôt en proposant une autre conception du nationalisme qui corresponde mieux aux aspirations et aux besoins culturels, économiques et politiques de la population. Il leur faudra également apprendre que le nationalisme du Parti Québécois n'est pas tout le nationalisme traditionnel et que, s'il en représente une dimension importante, d'autres dimensions ont eu dans le passé et sont susceptibles d'acquiescer dans l'avenir une grande portée politique.

Si le Parti Québécois parvenait à s'approprier la quasi-exclusivité du nationalisme, il en résulterait un état de déséquilibre au niveau des partis qui, à coup sûr, entraînerait de graves conséquences. C'est ainsi que déjà celui qui critique les projets de loi ou les orientations socio-économiques du Parti Québécois risque de passer pour un "étranger", un "traître" au Québec. Aussi bien, les critiques se font plutôt rares et timides. Certes, les meilleurs ministres admettent que cette absence de critiques sérieuses les préoccupe et ils vont jusqu'à les solliciter en privé. Toutefois, même eux, tendent à repousser comme anti-québécoises ou anti-patriotiques les critiques qui leur sont adressées par des non-indépendantistes. Certes, ces réactions pré-totalitaires inspirées par la ferveur nationaliste n'expriment encore que des tendances, non des plis définitivement formés. Eu égard surtout au biais unanime congénital du Parti Québécois, il convient d'être dès aujourd'hui sur ses gardes pour empêcher que la situation ne s'envenime au point de mettre en danger les libertés personnelles fondamentales.

Il serait particulièrement fâcheux que les partis politiques et les citoyens du Québec finissent par endosser l'affirmation fautive, que les partisans du Parti Québécois propagent actuellement au Québec et qui procure à ce parti une sorte de monopole du nationalisme, selon laquelle fédéralisme et nationalisme sont mutuellement incompatibles. L'histoire montre au contraire que les deux peuvent coexister. C'est précisément la forme que revêt actuellement cette coexistence qui fait aujourd'hui problème et le débat politique et constitutionnel qui s'ouvre devra précisément porter sur la meilleure façon de la modifier.

II – LE NATIONALISME ET L'ENJEU CONSTITUTIONNEL

On a reproché à la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme d'avoir failli à son engagement de discuter des grandes questions politiques et constitutionnelles. Pour sa défense, il faut admettre que cette vaste et fondamentale question ne faisait pas directement partie de son mandat et que, sauf au Québec, le peuple canadien n'était pas encore préparé à débattre des changements constitutionnels et encore moins à les accepter.

Qu'en est-il aujourd'hui, quinze mois après la victoire du Parti Québécois ? On a souvent dit que la victoire du Parti Québécois aurait au moins ceci de bon qu'elle allait, enfin, faire prendre conscience au reste du pays de la nécessité de réformes constitutionnelles profondes. Et, en effet, sauf au Québec où, qu'on soit saturé des discussions constitutionnelles ou qu'on s'en remette au gouvernement ou aux partis politiques, on ne manifeste guère d'enthousiasme à ce sujet, partout au Canada et particulièrement en Ontario, une foule de comités, de groupes et de colloques ont été organisés, peut être parce qu'on ne fait pas confiance aux gouvernements et aux partis pour débattre de cette question. Ces comités, groupes ou colloques, constitués d'universitaires, d'hommes d'affaires et de journalistes, s'essaient à refondre la constitution afin de la rendre conforme aux exigences du Québec et des autres provinces. Les intentions sont louables, certes. Je me demande toutefois si des propositions concrètes sur une nouvelle constitution ne sont pas prématurées et s'il ne conviendrait pas plutôt de discuter des questions préalables telle que celle de la structure de la négociation constitutionnelle.

Je doute que des actes concrets puissent automatiquement découler de cette prise de conscience que l'on constate au pays. Il aurait mieux valu pour leur légitime fierté que les gouvernements et la majorité anglophone aient agi durant les dix années qui ont précédé la victoire du Parti Québécois. Ils ont le couteau sur la gorge et quoi qu'ils fassent désormais ils agiront sous l'empire de la nécessité. En outre, cette victoire complique la situation en rendant le débat obligatoirement partisan. Il faut craindre que l'espoir d'un rendement électoral et partisan à court terme ne fasse passer au second plan l'essentiel, qui est la réinvention du pays.

On dit que les provinces autres que le Québec ressentent depuis 1969 le besoin pour elles-mêmes de changer la constitution et que ce fait va simplifier considérablement la tâche du gouvernement fédéral et du Québec. Il se peut que, tout au contraire, cette condition ne conduise à river les débats sur des ordres de considérations jugés secondaires par le Québec. Les appuis que le Québec pourrait obtenir des autres

provinces en faisant front commun avec elles sur les changements considérés par tous désirables, ou tout au moins non préjudiciables, pourraient gêner le premier dès lors qu'il s'agirait de révisions que ces dernières dans leur majorité estimeraient nocives. Il se peut également que les réformes souhaitées par les autres provinces ne soient pas désirées au Québec. C'est ainsi que le gouvernement du Québec, qui dispose de connaissances approfondies sur les conditions des gouvernements dans les sociétés libérales et industrielles, se méfie des projets de refonde de la constitution qui reposent sur le principe d'une large décentralisation politique ou encore qui remodelent le pays sur la base de cinq régions. De même, il n'accepte de se lier par des arrangements dits administratifs que de façon provisoire ou s'ils préfigurent une forme ou l'autre de souveraineté-association. Il refuse d'accepter comme mode de révision constitutionnelle toute formule s'inspirant de la distinction entre l'attribution formelle des pouvoirs et l'exercice effectif de ces derniers. Pour lui, l'attribution formelle des pouvoirs importe au moins autant que leur exercice. En d'autres termes, les dispositions plus favorables au changement constitutionnel parmi les autres provinces ne vont pas inciter le Québec à faire des compromis préalables sur les questions de forme jugées par lui fondamentales et le conduire par exemple à se soumettre d'avance aux règles de la polyarchie.

Le débat constitutionnel n'a pas encore vraiment commencé. Je déplore que, tant du côté fédéral que du côté provincial, on n'ait tenté aucun effort pour constituer un groupe de travail qui soit reconnu dans tout le pays, et qui ait donc un caractère intergouvernemental. Le groupe de travail Pépin-Robarts, en plus d'un mandat ambigu, est un organisme strictement fédéral. Et, contrairement à la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, il n'a pas l'assurance que les provinces collaboreront avec lui. Le Premier Ministre René Lévesque lui a poliment mais carrément refusé cette collaboration lors d'une rencontre en novembre dernier. Malgré la bonne volonté évidente et même touchante des commissaires et de leurs collaborateurs, il est douteux qu'ils puissent exercer une influence marquante dans le déroulement des événements. Si toutefois les négociations entre les instances gouvernementales ne pouvaient avoir lieu ou devaient échouer et s'il s'en suivait un état de crise, il se pourrait qu'en désespoir de cause, on fasse appel à ce groupe. Ce dernier, à la condition qu'il fasse un travail sérieux, ce qui est loin d'être assuré, constituerait donc une sorte de groupe de réserve.

Les membres du groupe Pépin-Robarts revendiquent sincèrement leur indépendance, mais ils ne parviennent pas à dissiper l'impression qu'ils font le jeu du gouvernement fédéral. Ce dernier, pour se donner bonne conscience et pour affermir la position électorale du Parti Libéral, s'est résolu à proposer d'ici peu un projet élaboré de constitution. Normalement, il devrait s'inspirer des recommandations de ce groupe.

Or ce dernier n'en est qu'à la fin de la phase préliminaire de ses travaux et il aurait besoin d'au moins encore un an pour les compléter.

Par ailleurs, il est évident que pareil projet fédéral de constitution présenté à ce moment-ci, ne serait-ce que pour des raisons de stratégie politique ou électorale, n'a aucune chance d'être endossé par le gouvernement du Parti Québécois. Et le gouvernement fédéral réagirait de même et pour les mêmes raisons à l'égard de tout projet de constitution préparé de façon unilatérale par le gouvernement du Québec.

Le principal problème, en ce qui touche à l'enjeu constitutionnel, c'est qu'il a été largement récupéré par les partis politiques. Pour les gouvernements, cet enjeu représente avant tout un aspect de leur stratégie politique à court terme. Ce processus d'exploitation électorale et partisane de la crise politique canadienne, amorcé dès le soir de la victoire du Parti Québécois par les hommes politiques de tous les partis et de tous les gouvernements dans leurs déclarations sur la signification de cette victoire, n'a fait que s'accroître depuis. Le Premier Ministre Trudeau, après avoir vu la cote de son parti et sa cote personnelle monter prodigieusement à la suite de la victoire du Parti Québécois, n'a pu résister à la tentation d'exploiter la nouvelle situation à des fins partisans et personnelles. Il en est de même du Premier Ministre René Lévesque et encore davantage de ses collaborateurs.

A l'exception d'organismes de faible crédibilité comme le groupe Pépin-Robarts, je ne vois pas dans le gouvernement fédéral non plus que dans la plupart des gouvernements provinciaux la ferme volonté de s'attaquer à redresser la situation politique et constitutionnelle. On a même de plus en plus recours à des arguments de diversion, par exemple en disant que les questions les plus importantes en ce moment au pays sont les questions économiques, alors qu'en réalité les problèmes politiques et constitutionnels sont en partie la cause des maux économiques actuels. Des notions comme celle d'unité nationale, de véritable confédération, de troisième voie et de fédéralisme renouvelé, élargi ou assoupli, ne représentent pour l'instant rien de plus que des slogans creux et le gouvernement du Québec lui-même tarde à clarifier le contenu de la formule de souveraineté-association. Ses comités de travail en sont encore à jongler avec de grandes options comme celles de système de libre échange, d'union douanière, d'union monétaire et de marché commun à l'européenne. Et il n'est pas dans son intérêt d'apporter à ce moment-ci trop de clarifications. En effet, il se trouve engagé dans une épreuve de force avec le gouvernement fédéral et, si nécessaire, avec les autres gouvernements provinciaux, et la logique qui détermine les règles du jeu et les mouvements des acteurs en est une de confrontation. Chaque parti risque d'être le moins bon joueur, d'avoir à baisser pavillon et, sans le dire publiquement, espère

que l'autre, plutôt que de risquer de s'engager dans une impasse et de perdre confiance, créera une ouverture.

La grande illusion consiste à croire qu'il suffirait de bonnes études sur la refonte de la constitution pour dénouer la crise canadienne. Le gouvernement du Québec aussi bien que le gouvernement fédéral, ou du moins l'un ou l'autre, pour des raisons stratégiques, refuseraient les conclusions de ces études. De même, il me semble que l'on fonde trop d'espoir sur le référendum du Québec sur la souveraineté-association ou sur un référendum fédéral possible comme facteur de clarification du débat. L'on sait que c'est pour des motifs électoraux que le Parti Québécois a promis de procéder à un référendum avant d'amorcer des démarches en vue de l'indépendance politique du Québec. Cette promesse qui le lie lui crée d'énormes difficultés maintenant qu'il est au pouvoir. Le gouvernement n'a pas d'autre choix que d'organiser ce référendum, mais il a le loisir d'en retarder la date. Par ailleurs, la permission de procéder qu'il va chercher à obtenir de l'électorat, il va faire en sorte qu'elle le contraigne le moins possible. Le principal résultat d'un gain du gouvernement du Parti Québécois lors du référendum serait de contraindre de façon quasi automatique le gouvernement fédéral à accepter de négocier suivant les conditions voulues par le Québec.

Avant de s'engager dans toute démarche explicite visant la refonte de la constitution, il est, en effet, une question préalable et obligée qu'il importe de scruter. Il s'agit de déterminer les conditions de la négociation entre le Québec et les autres gouvernements de même que les procédures de base qui régiront les négociations constitutionnelles. Pour y parvenir, il faudrait réorienter radicalement le débat et commencer par le commencement. Avant toutes choses, il est en effet nécessaire de s'entendre d'abord sur la structure même du cadre de la négociation constitutionnelle. Nombre d'intervenants dans le débat constitutionnel donnent l'impression que ce sont dix gouvernements provinciaux qui vont s'installer à la table de négociation et que le gouvernement fédéral, pour sa part, agira comme arbitre. Or, on aurait beau ramener ce nombre à cinq ou même à trois, on ne parviendrait jamais dans ces conditions à persuader le Québec d'accepter de négocier. On sait, en effet, depuis longtemps - ou en tout cas on devrait le savoir - que le Québec va poser une condition préalable : qu'il lui soit possible de négocier en parfaite égalité avec ses partenaires.

Il importe de bien comprendre que ce ne sera pas sous l'effet d'un calcul diabolique du gouvernement du Parti Québécois que cette exigence sera formulée. Celle-ci se présentera plutôt comme une simple transposition politique du fait sociologique que le Québec constitue une société ou une nation distincte au sein de la communauté politique canadienne. On conclut souvent de ce fait à l'existence de deux nations ou

de deux sociétés, l'une francophone, l'autre anglophone, mais ce concept paraît avoir peu de fondement dans la réalité parce qu'il est douteux que les anglophones et les francophones des dix provinces constituent une société au même titre que les francophones du Québec. Il y a plus de treize ans, partant de cette situation, la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme définissait le principe de base des deux partenaires égaux et dans leurs délibérations les membres de cette commission énonçaient la formule de la négociation à deux sans qu'aucun accord n'intervienne alors sur ce point. Le Parti Libéral du Québec est le seul qui aujourd'hui hésiterait à faire sien ce principe de base. Il pourrait en aller bien différemment à la suite de la nomination d'un chef permanent. Pour sa part, Claude Ryan opte pour un certain statut particulier sous forme d'"opting in" ou d'"opting out" facultatif dans les questions liées à la politique sociale et culturelle. Ce n'est qu'une fois cette question précisée qu'il sera possible de voir dans quelle mesure l'embryon de statut particulier qui en résulterait pour le Québec se distinguerait en pratique dans les faits sinon en principe du *statu quo* ou du statut que ce dernier obtiendrait en droit à la suite de la mise en œuvre de la formule de souveraineté-association que préconise le Parti Québécois. Pour l'Union Nationale et le Parti National Populaire, l'adhésion à ce principe va de soi. Pour tous ces partis, le vrai problème qui se pose consiste dans la manière de préconiser le principe de la négociation à deux sans en même temps concéder le leadership au seul Parti Québécois. Pour ce dernier, il va de soi que le principe de la négociation à deux n'est pas négociable, et cela d'autant plus qu'il concrétise d'une certaine manière la souveraineté politique qu'il revendique au premier article de son programme.

Par conséquent, même en faisant abstraction du Parti Libéral du Québec, qui n'a pas encore adopté de position précise à cet égard, l'on sait déjà que des partis formant la majorité de l'électorat n'accepteront de voir le Québec s'engager dans des négociations qu'une fois admis par le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux le principe de la négociation à deux. Ce fait ne devrait d'ailleurs pas surprendre puisque ce principe n'est que l'un des éléments du riche fonds nationaliste auquel tous les partis politiques œuvrant au plan provincial doivent aller puiser s'ils veulent se maintenir à flot.

Ceux qui estiment qu'il suffirait de battre le Parti Québécois pour que le Québec redevienne une province souple et malléable, sans exigences inspirées du nationalisme, sont victimes de l'illusion a-nationaliste créée au cours des dernières années du régime Bourassa et ne connaissent rien de la mentalité actuelle des Québécois. On dit de la victoire du Parti Québécois qu'elle constitue pour l'ensemble du Canada la preuve de l'immensité de la crise politique dans ce pays de même qu'un défi pour

tous ceux qui veulent que tous les citoyens puissent connaître le bonheur dans la paix. Cela est vrai, mais la victoire du Parti Québécois exprime une réalité beaucoup plus fondamentale : elle fournit la preuve de l'accession de tout un peuple à la pleine maturité politique. Pour comprendre et suivre l'évolution politique du Québec, désormais, avec ou sans le Parti Québécois, c'est de cet acquis qu'il faudra partir. Cette condition s'applique *a fortiori* à tout parti politique provincial qui veut conserver une vocation de pouvoir. Ce n'est pas en reniant le nationalisme, c'est au contraire par l'approfondissement de toutes les dimensions possibles de ce sentiment et en cherchant à s'en inspirer dans les réalisations concrètes qu'un parti politique peut espérer pouvoir apporter une réponse définitive au défi que pose le Parti Québécois. Que ce parti reste fédéraliste ou qu'au contraire il adopte l'option indépendantiste, cela dépend d'une évolution à laquelle il est appelé à contribuer.

Il importe également que le Canada anglais comprenne que le problème fondamental que pose le Québec au pays n'est pas seulement celui d'un parti mais bien plutôt celui d'une société. Peu de Canadiens anglais donnent à l'expression "deux nations" ou "deux sociétés" le sens qu'elle revêt chez les Québécois et parmi ceux-là apparemment peu nombreux sont ceux qui sont prêts à l'endosser au point d'accepter qu'elle définisse la structure des négociations constitutionnelles. Le *Committee for a new constitution*, dans une déclaration signée par quarante-cinq intellectuels anglophones et rendue publique dans le numéro de *Canadian Forum* de juin-juillet dernier, opte de façon précise et claire pour cette approche et l'on ne peut que souhaiter que son exemple soit abondamment suivi. Pour accepter cette formule de la négociation à deux, il n'est d'ailleurs pas requis d'adhérer à la thèse des deux nations. Il suffit de croire que les Québécois constituent une communauté ou une société distincte au sein de la communauté politique canadienne et que, de ce fait, ils ont un droit égal à celui des anglophones de décider du futur cadre politique et constitutionnel. Un organisme fédéral comme le groupe Pépin-Robarts pourrait rendre un service insigne au pays si, avec les puissants moyens dont il dispose, il s'attachait à scruter les différents aspects de cette position.

Ceux, parmi les anglophones, qui acceptent que le Québec constitue une société distincte mais qui refusent le principe de la négociation à deux objectent qu'en octroyant de la sorte, dans les opérations de négociation, une position d'égalité absolue au Québec, on lie d'avance la future structure politique du Canada à l'option souverainiste du Parti Québécois. Il se peut qu'il en soit ainsi. Il convient toutefois de noter que le Parti Québécois n'a pas encore défini concrètement les termes de la nouvelle association avec le reste du pays qu'il entend revendiquer pour le Québec. Pour ma part, j'estime que le gouvernement fédéral et le Canada anglais, par les énor-

mes atouts politiques et économiques qu'ils possèdent, disposent d'une formidable marge stratégique d'action qu'il leur sera loisible d'utiliser à leur profit au cours des négociations. Quant au gouvernement du Parti Québécois, il a fait la preuve qu'il est sensible aux contraintes des rationalités propres à la démocratie libérale et au capitalisme telles qu'elles ont cours dans le contexte américain et canadien et qu'il s'y soumet par conviction ou tout au moins par "réalisme" chaque fois que les exigences de l'action l'exigent. S'il devait tenter de bafouer ces rationalités de façon systématique au cours de la période de pré-négociation ou de celle de négociation, la population du Québec ne tarderait pas à le rappeler à l'ordre. C'est ainsi, par exemple, que, s'agissant non plus de la structure de négociation mais bien de l'organisation territoriale du Canada dans une nouvelle constitution, le Québec pourrait accepter une fédération de cinq membres, si le réalisme politique et économique devait imposer cette formule.

L'issue de la crise politique que traverse actuellement le Canada est incertaine. Si l'on considère les dispositions et l'action actuelle des gouvernements et des partis impliqués l'on est porté à douter de l'avenir. Toutefois, par delà les gouvernements et les partis, il y a, tant au Québec que dans les autres parties du Canada, de nombreux individus et groupes qui sont à l'œuvre, qui commencent à entrevoir des solutions de compromis acceptables pour toutes les parties et qui sont susceptibles, s'ils savent capter l'attention des média et des divers publics, d'exercer une influence décisive sur les gouvernements et les partis.

NOTE

- 1. Le texte que nous retenons ici correspond à la version modifiée de la communication de M. Dion, présentée en février 1978 à l'université Queen's dans le cadre des conférences de la Fondation Walter L. Gordon. Études Canadiennes a reçu de la Fondation d'Études du Canada l'autorisation de publier ce texte sous sa forme définitive.*